

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du MERCREDI 10 AVRIL 2019

Président : VANRYSEL Jean-Marie.

Tout les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Monsieur RICHOMME Vincent qui donne pouvoir à Monsieur VANRYSEL Jean-Marie, Monsieur DESINDE Gilles, Madame BEURIER Christelle et Monsieur MARCELLOT Claude, excusé.

A été élu Secrétaire de séance : CASNIN Edwige.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RICHOMME Etienne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur VANRYSEL Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2018		Dépenses	Recette	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2018	214 421.23	291 497.59	77 076.36
	Résultats antérieurs reportés	/	106 264.53	106 264.53
	Résultats à affecter	/	/	+ 183 340.89
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	260 821.10	427 873.15	167 052.89
	Solde antérieur reporté	160 635.38		- 160 635.38
	Solde Global d'Exécution	/	/	+ 6 416.67
Restes à réaliser	Fonctionnement	/	/	/
	Investissement	/	/	/
Résultats cumulés 2018 (y compris les restes à réaliser)		635 877.71	825 635.27	189 757.56

1. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération)
3. Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'Instruction Comptable M14 (tome II, Titre 3, Chapitre 5).

Après avoir approuvé, le 10 avril 2019, le compte administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **183 340,89 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de **+ 6416,67 €.**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018, s'élevant à la somme de 00 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 00 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019.

Le budget 2018 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de

DECIDE, sur proposition du Maire, **d'affecter au budget de l'exercice 2019** le résultat comme suit :

- | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| - Report en investissement | Ligne 001 en recette | <u>+6416,67 €</u> |
| | (Ligne 002 en dépense) | |
| - Report en section de fonctionnement | | <u>183 340,89 €</u> |

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets Primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titre et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédant, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tout les mandats de paiement, ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

SUBVENTION 2019

BENEFICIAIRE	MONTANT 2018	MONTANT 2019
<u>FC MORGENDOIS</u>	25 € / enfant	25€/ enfant
<u>CLUB AÏDE</u> (Pour : 9 + 2 pouvoirs)	200.00	200.00
<u>ECOLE ELEMENTAIRE SAUVAGE</u> (25€/élèves)	25 € / enfant	25€/ enfant
<u>ECOLE MATERNELLE SAUVAGE</u> (25€/élèves)	25 € / enfant	25€/ enfant
<u>Club Champenois des Ornithologue Amateurs</u>	200.00	200.00
<u>AFLC</u>	900.00	900.00
<u>AMIS DE L'ORGUE</u>	200.00	200.00
<u>Lycée de Romilly sur Seine</u>	25 € / enfant	25€/ enfant
<u>Collège Anglure</u> (voyage)	25€/ enfant	25€/ enfant
<u>SOS ROMILLY CHIEN</u>	430.00	430.00
<u>FNACA</u>	70.00	70.00
<u>MONDEMENT 14</u>	50.00	50.00
<u>Amicale des chasseurs et Propriétaires de Clesles</u>	200.00	200.00
<u>AMICALE DES POMPIERS</u>	800.00	800.00
<u>Lycée de Sézanne</u>	25€ / enfant	25€/ enfant

TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal,

Avant de voter le Budget primitif 2019, le Conseil Municipal doit fixer le taux des 4 taxes locales, afin d'inscrire le produit attendu au compte 7311, Chapitre 73.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de fixer les taux, comme suit :

❖ Taxe d'habitation	8,83%
❖ Foncier bâti	10,28%
❖ Foncier non bâti	15,58%
❖ CFE	9,69%

La somme de 112 366,00 € (produit attendu) sera inscrite au BP 2019.

INVESTISSEMENT 2019

- Marquage des places de parkings sur la Place de la Mairie : Travaux en Régie, réalisé par l'employé Communal.
- Panneau indicateur sur l'Aire de repos.
Voir pour installer un plan de la Commune en localisant les points stratégiques.
- Clôture Place de la Mairie.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	451 893,00€
Section d'investissement	185 457,00€

ELECTIONS EUROPEENNES

Les Elections Européennes vont avoir lieu le dimanche 26 Mai 2019 de 08h00 à 18h00.
Le bureau sera composé comme suit :

8h00/10h30	10h30/13h00	13h00/15h30	15h30/18h00
Jean-Marie VANRYSSEL	Claude MARCELLOT	Jean-Philippe BINIAUX	Guy DELCAMPE
Cyril GAVAND	Etienne RICHOMME	Edwige CASNIN	Moïse BIROST
Jérôme ALUSSE	Nathalie DUTRONQUAY	Vincent RICHOMME	Gilles DESINDE

Dans le cas où l'un des membres du bureau ne pourrait être présent, il doit se faire remplacer par une personne de son choix, inscrite sur la liste électorale de la Commune.

TARIF SALLE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs de la salle socioculturelle, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2019 :

	<i>PETITE SALLE</i>	<i>GRANDE SALLE</i>
VIN D'HONNEUR (ou après-midi : 12H/20H)	60.00	60.00
24 HEURES	150.00	250.00
48 HEURES	200.00	350.00

1 gratuité dans l'année pour les Association de CLESLES

AVIS PARC EOLIEN

Vu le projet de création de 3 parcs éoliens "Les Bouchats" sur les Communes de Thaas, Saint-Saturnin, Marsangis et Granges sur Aube présenté par le Maire,

Vu que la Commune de Clesles se trouve dans le rayon des 6 kms autour de l'implantation de ces parcs,

Elle doit donner un avis sur ce projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de donner un avis favorable à ce projet de parc éolien des Bouchats.

AFFAIRES DIVERSES

- Nouveaux moyens de paiement : La trésorerie de Sézanne nous informe de l'obligation de mettre à la disposition des usagés un moyen de paiement en ligne "PayFip" ;
Avant de lancer le processus, les Conseillers souhaitent savoir dans quelles mesures, ceci est une obligation et dans quel délai ... A suivre...
- Les études concernant la fibre optique va commencer très rapidement.

TOUR DE TABLE

- Etienne RICHOMME informe les membres de l'Etat des chemins d'AF suite aux travaux de la Vélovoie : Voir l'entreprise pour la remise en état.
- Cyril GAVAND informe le Conseil que la Commune voisine a mit en place un dispositif de "Petit boulot" pour leurs jeunes : Se renseigner après de cette collectivité.
- Il demande également à ce que la Commune participe à l'opération "BERGES SAINES" : à suivre
- Jérôme ALUSSE informe qu'une antenne relaie téléphone va être installée sur la Commune de CLESLES.
- Guy DELCAMPE soulève les quelques soucis rencontrés suite au passage de l'entreprise qui a réalisé les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom.

La séance est levée à 21h30

Ce PV sera adopté tacitement, 15 jours après sa diffusion.

La secrétaire de Séance

Le Maire.